



Le Rapide

De la Beauvillage
Municipalité de Saint-Gilles
Mercredi, le 1^{er} juillet 2020

AVIS PUBLIC

LEVÉE DE L'INTERDICTION D'ARROSAGE

En vertu du règlement 379-09, je décrète la levée de l'interdiction d'arrosage sur tout le territoire desservi par l'aqueduc municipal.

Il faut par contre continuer à respecter le règlement sur l'arrosage en vigueur.

Il est permis d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal entre 6 h et 9 h et 19 h et 22 h les jours suivants :

- Habitations dont le numéro civique est pair : lundi, mercredi, samedi;
- Habitations dont le numéro civique est impair : mardi, jeudi, dimanche.

Pour l'arrosage d'une nouvelle pelouse, un permis est obligatoire.

Pour ceux à qui des permis de puits ont été délivrés, veuillez conserver ceux-ci pour une éventuelle interdiction d'arrosage.

Nous tenons à remercier la population d'avoir respecté l'interdiction d'arrosage avec les contraintes qu'elle a apporté, ensemble nous avons réussi à maintenir un niveau sécuritaire d'eau potable pour tous les citoyens desservi par l'aqueduc municipal.

M. René Tousignant, directeur général par intérim



NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Il y aura rinçage du réseau d'aqueduc du :
lundi 20 juillet (7 h 00) au vendredi 24 juillet 2020 (16 h 00)

En raison de cet exercice d'entretien, l'eau pourrait être jaune allant jusqu'à l'apparence du thé.

Nous vous assurons que celle-ci est potable, nous vous recommandons par contre, de vérifier la couleur de votre eau avant d'effectuer un lavage ou du trempage afin de ne pas tacher vos vêtements.

Attention, votre eau pourrait être claire lors du début de lavage, mais elle demeure sujette à changement pendant le cycle de lavage.



Attention : Nous nous réservons le droit de remettre le rinçage à plus tard dans les circonstances où nous devons limiter notre consommation d'eau potable (canicule), surveiller notre page Facebook : @municipalitestgilles et notre affiche électronique.

DÉBRIS DANS LES DÉPÔTS (BRANCHES/RÉSIDUS VERTS/PNEUS) DU PARC INDUSTRIEL

RAPPEL IMPORTANT, nous disposons de trois dépôts dans le parc industriel, soit un dépôt à **branches** (petites branches), un dépôt à **résidus verts** (conteneur) et un dépôt à **pneus**, **en aucun temps, il n'est pas permis de déposer des encombrants ou autres déchets à ces emplacements, sous peine d'amende.**

Un service est en place pour disposer de ceux-ci, soit la compagnie Recyclage (autrefois Recyclav, même service, même numéro : 1 844 881-0084).

Merci de nous aider à garder ces lieux propres.

HORAIRE D'ÉTÉ – RESPONSABLE À L'URBANISME

Claudine Fontaine, responsable à l'urbanisme

Courriel : cfontaine@stgilles.net

Téléphone : 418 888-3198

Vacances d'été :

**Du 17 au 28 août inclusivement,
de retour le lundi 31 août 2020**

Un permis de rénovation est valide pour une durée
De 6 à 12 mois, soyez proactif et effectuez
vos demandes à l'avance !



URBANISME

HORAIRE D'ÉTÉ - 418 888-3198

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

LUNDI - MERCREDI - VENDREDI

8 H 30 À 12 H - 13 H À 16 H



COORDONNÉES – BUREAU MUNICIPAL & CENTRE RÉCRÉATIF

Prendre note qu'il existe un numéro général pour rejoindre les bureaux de la municipalité, soit le 418 888-3198, à ce numéro, vous pourrez communiquer avec la secrétaire municipale, Cindy Morin et rejoindre tous les services à l'exception du centre Récréatif (aréna, T.D.J., loisirs).

Pour rejoindre les Loisirs, vous devez composer le 418 888-3863, que ce soit pour les loisirs, le T.D.J. ou l'aréna. Vous pourrez alors communiquer avec Geneviève Labonté, secrétaire des Loisirs (temps partiel, 3 jours/semaine) ou Michael Larente, directeur des Loisirs

Aide-mémoire à conserver pour les parents d'enfants fréquentant le T.D.J. cet été !



POUR REJOINDRE LE



T.D.J.



418 888-3863